



**Syndicat National des  
Cadres A**

**CGC-DGFiP et SNC-CGC**  
86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909  
75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73

Sites : [www.cgc-dgfiip.info](http://www.cgc-dgfiip.info) / [www.snc-dgfiip.info](http://www.snc-dgfiip.info)

Adresses mail : [cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)

[snc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:snc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)



**Syndicat National  
des Contrôleurs**

## **TAUX DE PROMOTION 2018/2020 :**

### **LE MIROIR AUX ALOUETTES**

Le dispositif promu /promouvables dit « pro-pro » est apparu avec l'entrée en vigueur de la LOLF. Un décret du 1<sup>er</sup> septembre 2005 (n°2005-1090) le définit comme un « *taux d'avancement appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires pour être promus au grade supérieur.* »

S'agissant de notre administration, ces taux sont fixés par grade, par un arrêté de la DGFiP, après avis conforme de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) et de la direction du Budget (DB).

Ils prennent en compte deux contraintes :

- La maîtrise de la masse salariale ;
- La gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

Ils sont déterminés en fonction des projections de dépenses dans un cadre budgétaire pluriannuel.

#### A titre d'exemple :

Accès au grade d'IDIV HC : l'administration estime qu'il y aura en 2018, 1902 IDIV CN ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant 4 ans de services effectifs dans leur grade, au 31/12/N-1, pour une promotion en N.

Le taux pro/pro pour 2018 étant de 22,5%, l'administration pourra accorder 428 promotions à la HC, proposés par l'administration sous réserve que les promouvables demandent des postes d'IDIV HC par fiche de vœux.

Toutefois, ces taux sont communiqués en tant que plafond. Dans la pratique, il est très difficile d'évaluer le taux de promotion réel par grade (tableau d'avancement, examen professionnel, promotion de fin de carrière...).

## TAUX PROMUS / PROMOUVABLES 2018-2020

### CATEGORIE A :

Accès au grade	Taux pro/pro 2017	Nb de promotions possibles en 2017	Taux pro/pro 2018	Nb de promotions possibles en 2018	Taux pro/pro 2019	Nb de promotions possibles en 2019	Taux pro/pro 2020	Nb de promotions possibles en 2020
AFIPA	4%	138	3,75%	141	3,5%	134	3,25%	127
IP	1%	210	1%	219	1%	221	1%	223
IDIV hors classe	22%	398	22,50 %	428	22%	420	21,5%	399
IDIV classe normale	13%	1097	12,5%	1179	12%	1200	11,5%	1210

### CATEGORIE B :

Accès au grade	Taux pro/pro 2017	Nb de promotions possibles en 2017	Taux pro/pro 2018	Nb de promotions possibles en 2018	Taux pro/pro 2019	Nb de promotions possibles en 2019	Taux pro/pro 2020	Nb de promotions possibles en 2020
Contrôleur principal	10%	971	10%	1006	10%	1056	10%	1107
Contrôleur 1ere classe	18%	1761	18%	1705	17%	1571	16%	1442
Géomètre principal	15%	21	14%	21	13%	18	12%	17
Géomètre	18%	2	18%	26	17%	24	16%	22

Par expérience, nous constatons qu'un *numerus clausus* est appliqué à l'occasion des différentes CAP portant sur les promotions. L'administration applique des limitations quand bien même le taux de promotion n'est pas saturé. Cette « non saturation des taux », augmente proportionnellement avec l'importance du grade.

### Prenons quelques exemples de promotions 2018 :

- ◆ Pour les IP, 108 candidats sont promus alors que le taux permettrait la promotion de **219** collègues !
- ◆ Pour les AFIPA, **67** candidats sont promus alors que le taux permettrait d'en promouvoir **141** ! Même en ajoutant 2 postes par le biais du « dispositif de seconde chance », le compte n'y est pas !
- ◆ Pour les IDIV CN, même constat en 2017 : le taux permettrait de promouvoir **1097** inspecteurs alors qu'ils sont moins de 900 à être promus.

**Ces taux étant fixés au regard de leur « soutenabilité à moyen terme », la CFE-CGC DGFIP et le SNC CGC considèrent que les taux « pro-pro » en vigueur doivent être appliqués afin d'offrir des perspectives de carrière au plus grand nombre.**